

18.10.2010 – 07:55 Uhr

## Assurance-maladie: comment éviter l'effet «YoYo» lors du changement de caisse-maladie?

Lausanne (ots) -

En recevant leur décompte de primes 2011, un grand nombre d'assurés vont réévaluer leur situation. Pour 80% des assurés évoquant un changement de caisse-maladie, la raison principale est le niveau de la prime. Mais comment savoir si la caisse-maladie proposant une prime avantageuse pour 2011 peut garantir une certaine stabilité de celle-ci pour les années suivantes?

Une récente enquête (1) menée par le site comparateur bonus.ch montre que 20% des assurés changeront de caisse-maladie cette année si leur prime devait subir une augmentation allant de 5% à 10%. Cependant, beaucoup d'entre eux se précipitent sur les primes les plus basses sans prendre en considération tous les paramètres influençant le niveau d'une prime à moyen terme.

On rappellera qu'actuellement, les réserves sont définies en pourcentage des primes à encaisser et échelonnées en fonction du nombre d'assurés. Cette réglementation ne tient pas assez compte des risques spécifiques auxquels est exposé chaque assureur individuellement. L'amélioration de cette situation est un projet pour le futur. Mais pour 2011, comme l'annonçait le conseiller fédéral Didier Burkhalter aux médias lors d'une conférence de presse tenue le vendredi 1er octobre, 16 assureurs présentent encore des réserves insuffisantes.

Pour le Conseil fédéral cela représente une «amélioration réjouissante» par rapport aux années précédentes. Toutefois, pour les assurés envisageant de changer de caisse-maladie cela complique la prise de décision: sans indicateurs concrets pour choisir une caisse-maladie, comment pourront-ils savoir si l'assureur vers lequel ils souhaitent changer n'augmentera pas fortement ses primes encore l'année suivante, ne fera pas faillite ou ne sera pas absorbé par un groupe comme cela a déjà été le cas pour certaines caisses-maladie cette année?

Depuis 2009, bonus.ch affiche dans son comparatif des primes d'assurance-maladie deux indicateurs à l'aide desquels les assurés peuvent mieux s'orienter: l'un sur la solidité financière des assureurs selon le taux de réserves (2) et un deuxième sur la stabilité des primes-maladie par rapport à la concurrence (compétitivité) (3).

Ces indicateurs, représentés par des barres progressives, permettent à l'assuré de se faire une meilleure idée de la solidité financière et de la stabilité des primes d'un assureur spécifique. Par exemple, les assureurs qui sont en dessous, à la limite ou à peine au-dessus du taux de réserves minimum légal cette année auront moins de marge de manoeuvre pour 2012.

Les assurés craignant un effet «YoYo» en changeant vers une caisse-maladie qui propose des primes attractives pour 2011 mais qui est susceptible de devoir augmenter fortement ces primes les années suivantes, peuvent se renseigner sur la compétitivité des assureurs à l'aide de l'indicateur de la stabilité des primes.

Avec la note de satisfaction qui est également intégrée dans le comparatif, les assurés disposent ainsi de l'outil d'information en ligne le plus complet sur le marché. Le comparatif de bonus.ch les aide à choisir une caisse-maladie sur la base de critères autres que

celui de la prime et à effectuer leur changement d'assurance dans de meilleures conditions.

Les assurés choisissant de transmettre leur demande d'offre via des moyens électroniques à la caisse-maladie de leur choix peuvent profiter d'un traitement plus rapide de leur demande tout en contribuant à la réduction des coûts globaux de la santé. Un changement de caisse-maladie coûte entre CHF 100.- et 200.- par assuré! Ce coût pourrait être ramené en dessous de CHF 100.- grâce à l'automatisation de la transmission des offres.

(1) Étude réalisée en mai 2010:

[http://www.presseportal.ch/go2/bonus\\_Etude\\_realisee\\_en\\_mai\\_2010](http://www.presseportal.ch/go2/bonus_Etude_realisee_en_mai_2010)

(2) L'indicateur se base sur la différence du taux de réserves avec le minimum légal représentée sur une échelle de valeurs déclinée sur 4 degrés (différence: <0%, entre 0% et 5%, entre 5% et 10%, au dessus de 10%). Exemple: une caisse-maladie a un taux de réserves de 12.6%, le minimum légal est de 10% = différence de taux de +2.6%, indicateur représenté: un signe "+".

(3) Étude de la position de chaque prime par rapport à la concurrence, pour le modèle d'assurance traditionnel, toutes tranches d'âge et franchises confondues.

(4) Comparatif bonus.ch (aperçu et indicateurs):

[http://www.presseportal.ch/go2/bonus\\_Comparatif\\_bonus.ch](http://www.presseportal.ch/go2/bonus_Comparatif_bonus.ch)

Contact:

bonus.ch S.A.  
Monsieur Patrick Ducret  
Directeur  
Av de Beaulieu 33  
1004 Lausanne  
Tél.: +41/21/312'55'91  
E-Mail: [ducret@bonus.ch](mailto:ducret@bonus.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100612193> abgerufen werden.